

L'hépatite B et votre bébé

LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES

Qu'est-ce que l'hépatite B?

- L'hépatite B est une infection du foie causée par le virus de l'hépatite B.
- À date, l'hépatite B touche 250 000 Canadiens.
- Bon nombre de personnes atteintes de l'hépatite B ne tombent jamais malades; d'autres pourraient penser qu'elles ont la « grippe » et avoir un teint jaunâtre. Un petit nombre pourrait devenir sérieusement malade et mourir.
- La plupart des gens guérissent de cette maladie, mais certains en deviennent porteurs pour le restant de leur vie.
- Environ 10 % des adultes et **90 % des bébés** qui attrapent l'hépatite B deviennent porteurs du virus.
- Les porteurs du virus de l'hépatite B développent souvent des lésions permanentes au foie ou meurent parfois de cette maladie.
- L'hépatite B est la cause première du cancer du foie dans le monde.

Comment se propage l'hépatite B?

- Près de la moitié des gens qui attrapent l'hépatite B ne se sentent jamais malades et peuvent ainsi transmettre le virus à leur insu.
- L'hépatite B se transmet lorsque le sang ou d'autres liquides organiques d'une personne infectée pénètrent dans l'organisme d'une autre personne par les muqueuses (la bouche, le nez, les yeux, les organes génitaux) ou par de petites coupures de la peau.
- D'autres manières communes de transmission sont :
 - à la naissance (de la mère au nouveau-né);
 - cohabitation avec des personnes atteintes de l'hépatite B;
 - échange de brosses à dents ou de rasoirs;
 - relations sexuelles avec une personne infectée;

- échange d'aiguilles ou de seringues pendant l'injection de drogues;
- aiguilles infectées ou non stérilisées utilisées pour le tatouage ou pour le perçage d'oreilles ou d'autres parties du corps.

Mon bébé risque-t-il d'attraper l'hépatite B?

Votre bébé pourrait attraper l'hépatite B si vous ou une personne avec qui vous habitez êtes atteintes de l'hépatite B.

Comment protéger mon bébé?

Si vous ou une personne avec qui vous habitez êtes atteintes de l'hépatite B, vous pouvez protéger votre bébé en vous assurant qu'il reçoit les vaccins suivants :

- deux vaccins (par piqûre) contre l'hépatite B le plus tôt possible après sa naissance;
- deux autres vaccins au plus tard à l'âge de six mois.

Quels vaccins seront administrés à mon bébé?

À l'hôpital, il recevra deux vaccins :

- la globuline immune d'hépatite B (GIHB);
- la première dose du vaccin contre l'hépatite B.

On administre d'abord la globuline immune d'hépatite B (GIHB). La GIHB contient des anticorps provenant du sang humain. Les anticorps sont des protéines utilisées par notre système immunitaire pour combattre les microbes. Ces anticorps protégeront votre nouveau-né tout de suite.

Le deuxième vaccin (le vaccin contre l'hépatite B) aidera votre bébé à produire ses propres anticorps contre l'hépatite B.

Une fois que vous aurez quitté l'hôpital, votre bébé aura besoin de deux autres injections :

- la 2^e dose du vaccin contre l'hépatite B sera administrée à votre bébé à l'âge d'un mois;
- la 3^e dose du vaccin contre l'hépatite B sera administrée à votre bébé à l'âge de six mois.

D'habitude, ces injections sont administrées dans un cabinet de médecin ou de sage-femme ou dans une clinique. Vous n'aurez pas de frais à payer pour les recevoir.

Plus de 95 % des bébés ayant reçu les quatre injections seront protégés contre l'hépatite B pour toute leur vie.

Les injections sont-elles sans risque?

- La GIHB est l'un des produits les plus sûrs fabriqués à partir de sang humain. On n'a jamais signalé un seul cas de maladie après l'administration de ce produit.
- Le vaccin contre l'hépatite B est utilisé sans risque au Canada depuis 1985. Il s'agit d'un produit provenant de cellules de levure et ne contenant **aucun** produit sanguin ou virus vivant.
- Au Manitoba, le thimérosal (un produit à base de mercure) **n'est plus utilisé** comme agent de conservation du vaccin contre l'hépatite B administré aux nouveau-nés.

Mon bébé ressentira-t-il des effets secondaires?

Le vaccin ne cause généralement **pas d'effets secondaires**. Certains enfants pourraient avoir des réactions mineures. Les réactions graves sont rares.

Les effets secondaires mineurs peuvent inclure :

- des rougeurs, de l'enflure ou de la douleur à l'endroit de la piqûre;
- de la fatigue;
- une fièvre légère qui se traite avec de l'acétaminophène (p. ex. Tylenol).

Les effets secondaires graves sont très rares, mais pourraient inclure :

- des réactions allergiques;
- de fortes douleurs ou une enflure importante.

Si votre bébé a une réaction grave, prenez contact avec un médecin ou une infirmière le plus tôt possible.

Mon bébé aura-t-il besoin d'une analyse sanguine?

Un mois après l'administration du dernier vaccin, le médecin qui soigne votre bébé effectuera une simple analyse sanguine. Celle-ci servira à vous assurer que votre bébé est effectivement protégé contre le virus de l'hépatite B.

Pour plus d'information sur l'hépatite B :

- Prière de communiquer avec votre médecin ou infirmière de la santé publique. Vous pouvez également appeler *Health Links* au 788-8200 (à Winnipeg) ou au 1 888 315-9257 (sans frais de l'extérieur de Winnipeg).
- Visitez le site Web de Santé Canada (http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgsp/hcai-iamss/hepb_f.html) ou procurez-vous l'ouvrage *Les vaccins : Avoir la piqûre pour la santé de votre enfant* (par M. Ronald Gold, MD, 2^e édition). Pour obtenir cette publication, communiquez avec la Société canadienne de pédiatrie, par téléphone au (613) 526-9397 ou par télécopieur au (613) 526-3332.

Système manitobain de traitement des données pour le contrôle de l'immunisation.

Des renseignements sur les vaccins que vous ou votre enfant recevez pourraient être consignés dans le Système manitobain de traitement des données pour le contrôle de l'immunisation. Cette base de données électronique permet à votre médecin ou infirmière de la santé publique, ou au médecin de votre enfant, de savoir quels vaccins vous ou votre enfant avez reçus ou devriez recevoir. Les données consignées dans le Système peuvent servir à établir des carnets de vaccination ou à avertir les parents ou le médecin lorsqu'un enfant n'a pas reçu un vaccin particulier. Santé Manitoba peut aussi utiliser cette information pour évaluer l'efficacité des différents vaccins en matière de prévention des maladies.

Pour tout renseignement au sujet des vaccins que vous ou votre enfant avez reçus, veuillez communiquer avec le bureau de la santé publique ou le poste de garde des infirmières près de chez vous.

Estampille du bureau de la santé publique

Cette feuille de renseignements a été rédigée avec l'aide de l'Office régional de la santé de Winnipeg.